

Conseil d'école n°1 - 14/11/2014

Le conseil débute à 18 h

étaient présents :

Mairie

Messieurs Briant (maire), Calvez (adjoint)

parents élus

Mesdames Tosser, Fer, Morvan

Messieurs Saout, Kerdoncuff, Poirier, Nadeaud

DDEN

Mesdames Maligorne, Simon

Employées municipales invitées

Mesdames Ouvrard, Chauvel

Enseignants

Mesdames Vermet, Berlin, Signor, Liva, Postec, Mignen, Masson

Messieurs Godet(directeur), Peron, Six

étaient excusés :

Madame Damazie-Edmond IEN

Monsieur Jacquet parent élu

Madame Nohé parent élue

Madame Dantec enseignante

1 - Résultats des élections et présentation des membres du conseil/rôle.

- Le nombre de sièges à pourvoir était de 8 (L'école comporte 8 classes).
- Les élections ont été particulièrement bien suivies par les parents : plus de 60 % de participation ce qui représente 160 parents votants.

Chaque membre du conseil se présente.

Le directeur rappelle l'importance du vote des parents lors de ces élections, même s'il n'y a qu'une seule liste. Les parents élus ont besoin de se sentir «reconnus».

Le conseil d'école réunit les enseignants, les parents élus et les représentants de la mairie afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants. Il peut émettre un avis sur l'organisation de l'école (horaires, aménagements, ..). C'est un moment d'écoute, d'échange et de transmission d'informations.

En revanche, le directeur précise que le conseil d'école n'est pas un conseil de discipline. Les cas particuliers sont discutés en conseil de maitres, en équipe éducative ou en conseil de cycle et relèvent de la responsabilité des enseignants. Il en va de même pour la pédagogie.

Le directeur présente les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), qui sont choisis par l'Inspecteur d'Académie. Ceux-ci ont un rôle de conseil, éventuellement de

médiateurs, auprès des membres du conseil d'école.

2 - Organisation du temps périscolaire (TAP) et APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC ont lieu le mardi et jeudi de 8h20 à 8h50 ou de 15h45 à 16h25 (10 ' de récréation).

Lors des APC, les élèves sont sous la responsabilité des enseignants.

Ces activités se déclinent sous 3 formes :

- soutien
- méthodologie
- engagement dans un projet

Lors du dernier comité de pilotage de l'année 2013-2014 en juin, et devant un certain désaccord parents - mairie, les enseignants présents (Mesdames Liva, Vermet et Masson et Monsieur Godet) ont proposé de mettre en place à l'école la 3ème forme des APC jusqu'en Janvier, le fonctionnement en projet permettant de prendre plus d'enfants par groupe.

Jusqu'à la Toussaint le soutien des enfants de l'élémentaire était donc assuré par les enseignants de maternelle. Après la Toussaint, les enseignants de CP et CE1 ont repris les APC sous forme de soutien pour répondre aux besoins des enfants. Pour le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) les enseignants maintiennent la forme projet des APC, le soutien se faisant en classe.

Les enseignants sont bien conscients que ce changement d'organisation augmente le nombre d'enfants en TAP mais expliquent que les apprentissages doivent rester prioritaires par rapport à l'organisation des activités périscolaires.

Les Temps d'Activités Pédagogiques (TAP)

Gilles Calvez précise que ce sont des activités périscolaires qui ont lieu à l'école en ce moment et non des TAP. Pour une meilleure lisibilité, « TAP » désignera les activités périscolaires mis en place par la mairie de 15h45 à 16h30.

Les « TAP » sont sous la responsabilité de la mairie. Elles se déroulent tous les jours (sauf le mercredi) de 15h45 à 16 h30.

Pour une bonne organisation de ces moments, les parents doivent bien dire aux enfants s'ils ont « TAP » puis garderie ou seulement « TAP ». Il est parfois compliqué pour les enseignants de ramener des enfants aux « TAP » alors qu'ils ont eux-mêmes un groupe sous leur responsabilité en APC.

Le centre de Moulin Mer et les agents périscolaires mettent en place des ateliers : peinture, danse, découverte du milieu marin

Monsieur Kerdoncuff demande si Moulin Mer interviendra après Mars. Effectivement 2 intervenants du centre nautique seront sur l'école mais c'est difficile pour Moulin Mer de concilier leur activité au centre et leur intervention à l'école (parfois du retard).

Monsieur Briant évoque un partenariat avec Moulin Mer pour un moindre coût (actuellement 30/40 € /heure - 20 € pour un intervenant signifie 40 € pour la mairie) Concernant le montant disponible pour les TAP, Monsieur Briant explique que la mairie mettra l'argent qu'il faudra mais que c'est trop tôt car le budget pourrait être en baisse de 30 000€ pour 2 015. Ce sera plus lisible en Décembre.

Mme Morvan demande si les TAP seront mis en place en septembre 2015. « Oui » répond la mairie qui rappelle le rôle important du comité de pilotage dans la conception des futurs TAP (1ère réunion de ce nouveau comité le lundi 17 Novembre). Les parents d'élèves interviennent à plusieurs reprises pour demander des précisions sur certains points . La

mairie y répond :

- 80 à 90 % des enfants restent aux « TAP ». Le pourcentage est en hausse.
- Les enfants de PS et MS ne seront sans doute pas concernés par les TAP en 2015 car les activités sont compliquées à mettre en place. C'est possible pour les GS, à voir avec le comité de pilotage qui fera des propositions.
- La mairie n'a pas trouvé de bénévoles pour prendre en charge des groupes d'enfants.
- En ce qui concerne la durée des TAP (45', 1 h, 1h 30, 3h), c'est le comité de pilotage qui fera des propositions. La mairie décidera ensuite.
- On s'oriente vers une mutualisation des intervenants (plusieurs communes feront appel aux mêmes intervenants)
- à la sortie de 16h30 (fin des « TAP »), les agents périscolaires gèrent la sortie des enfants. Si les parents sont absents, les enfants vont à la garderie, accompagnés par le personnel périscolaire.

3 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur valide est celui distribué l'année dernière aux familles.

Il y a une mise à jour des horaires de l'école à faire.

Lundi, mardi mercredi, jeudi vendredi	Matin : 9h-12 h
Lundi, mardi, jeudi vendredi	Après-midi : 13h30 - 15h45

APC de 8h20 à 8h50 ou 15h45 à 15h25 le mardi et jeudi.

Aucun autre point n'est à modifier.

4 - Effectif et répartition des élèves - rentrée 2015

Le directeur donne les effectifs par classe :

Maternelle 3 classes

PS 22 (arrivées prévue en janvier)
MS 26
GS 22

Élémentaire 5 classes

CP 24
CE1 25
CE2 23
CM1 25
CM2 25

Pour la rentrée 2015, l'effectif devrait être stable.

5 - Travaux et aménagements

En début d'année, le point a été fait pour programmer les interventions de l'équipe technique.

Les demandes sont consignées dans un classeur et transmises en mairie mais l'intervention est plus rapide si la mairie est contactée directement. Globalement les enseignants sont satisfaits des interventions.

Cependant certaines demandes paraissent longues (ex : accroche tableau, eau chaude en maternelle). M Calvez explique que les demandes sont traitées par priorité et qu'il est possible que certaines interventions demandent plus de temps ou soient jugées non prioritaires.

C'est Monsieur Ferré (1er adjoint) qui organise les travaux concernant l'école.

Travaux faits ou en cours

- Parents et enseignants remercient la mairie pour les travaux effectués sur le parking qui a été recouvert d'un revêtement. Matérialiser des places n'est pas forcément une bonne idée car de la place serait perdue.
- En CM2 (fuites en toiture), l'expert de l'assurance est passé grâce aux interventions répétées de la mairie.
- Les lunettes des WC garçons en élémentaire ont été changés mais les fixations cassent.
- Les blocs de secours ont été mis aux normes.
- Les plans d'évacuation ont été mis à jour et installés.

Travaux à faire :

- sol GS boursoufflé
- vieillissement du revêtement/sol du train (cour maternelle) et verdissement du bois.
- Serrure cassée en MS
- La porte du couloir de cantine est difficile à ouvrir
- Vitre cassée en GS
- WC en PS
- Kiosque : une latte se détache
- étagère en CP
- accroche tableau et lumières en CE1
- fixation meuble en CM2

Travaux à renforcer

- Les abords de l'école sont entretenus mais pas suffisamment (feuilles sur la cour, papiers devant l'école).

Aménagements faits :

- installation de 2 vidéo-projecteurs en CE1 et CM2- 2300 €

Aménagement à faire

- couloir CP-CE1 (pb ouverture des 2 portes)
- Proposition de M Briant pour créer un jardin pédagogique dans l'école ou aux abords de l'école. Les membres du conseil trouvent l'idée très intéressante.

Le directeur fait le point sur les différents projets envisagés pour 2014 - 2015.

Classe	Projets envisagés
l'école	Spectacles musicaux - JMF Landerneau
maternelle	Production d'un spectacle - Kejadenn
GS à CM2	Piscine - Landerneau
MS et CE2	Ciné scolaire – Plougastel Daoulas
Maternelle + CM1	Océanopolis – visite atelier - Brest
GS CP CE1 CM1 CM2	Rencontres vocales – avec concert pour CM1 /CM2 – Family ou Trimaran
CP et CE1	Abbaye daoulas - Daoulas
CM2	Voile - Logonna
CP au CM2	Randonnée pédestres – Logonna Monts d'Arrée - Crozon
l'école	Sorties diverses : collège, Brest, bateau de pêche, pêche à pied
GS CE1 (CM1)	Arts et sciences
CP et CE1	Concours d'écriture
CP CE1 CM1 CM2	Halles des Capucins - Monory

7 - Questions diverses

La mairie a demandé à mettre à l'ordre du jour le point suivant :

– Sivuric : réunion de la commission restauration

Monsieur Nadeaud est volontaire pour représenter les parents de Logonna-Daoulas.

Fin du conseil à 20 h